



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

**Direction du pilotage interministériel et des moyens**

**Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques**

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Commune de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE**

Il est procédé à une enquête publique du lundi 16 décembre 2013 au jeudi 23 janvier 2014 inclus, ayant pour objet la demande d'autorisation d'exploiter une unité de production pour la fabrication de produits en bois pour l'habitat, le jardin, les sports et les loisirs sur le territoire de la commune de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, présentée par la société SUN BOIS.

L'enquête publique concerne les communes dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans un rayon de trois kilomètres du lieu d'implantation de l'exploitation, soit :

- la commune de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE
- la commune de LA MARCHE
- la commune de VARENNES-LES-NARCY
- la commune de MESVES-SUR-LOIRE
- la commune de LA CHAPELLE-MONTLINARD (Cher)
- la commune de HERRY (Cher)

Le dossier de demande et les pièces qui l'accompagnent, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront déposés dans chacune des mairies désignées ci-dessus et pourront être consultés par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé dans la mairie de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Gérard MILLERAND, à la mairie de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : [REF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:REF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête ainsi que le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

.../...

M. Gérard MILLERAND, conseiller d'éducation en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE les :

- lundi 16 décembre 2013 de 8H30 à 11H30
- vendredi 27 décembre 2013 de 14H00 à 17H00
- samedi 4 janvier 2014 de 9H00 à 12H00
- mardi 14 janvier 2014 de 9H00 à 12H00
- jeudi 23 janvier 2014 de 14H30 à 17H30

En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, M. Claude BRAIDY, architecte en retraite.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est M. Charles Henri GHILARDI – 70 rue du Puits Charles – 58400 LA CHARITÉ-SUR-LOIRE.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE/Pôle enquêtes publiques ainsi qu'aux mairies de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, LA MARCHE, VARENNES-LES-NARCY, MESVES-SUR-LOIRE, LA CHAPELLE MONTLINARD (Cher) et HERRY (Cher) aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera soit une autorisation d'exploiter assortie du respect de prescriptions, soit un refus motivé par arrêté préfectoral.